

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-HUITIÈME SESSION

DEUXIÈME COMMISSION

Comptes rendus analytiques des 1514^e à 1585^e séances, tenues au Siège,
à New York, du 19 septembre au 12 décembre 1973

1514^e séance

Mercredi 19 septembre 1973, à 20 h 55.

Président provisoire : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

A/C.2/SR.1514

1. M. RANKIN (Canada) propose la candidature de M. Zewde Gabré-Sellassié (Ethiopie).
2. En l'absence d'autres propositions de candidature et conformément à l'article 105 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le **PRESIDENT PROVISOIRE** proclame M. Gabré-Sellassié élu par acclamation.

M. Gabré-Sellassié (Ethiopie) est élu président par acclamation.

La séance est levée à 21 heures.

1515^e séance

Mardi 25 septembre 1973, à 10 h 55.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1515

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** souhaite aux membres de la Commission la bienvenue à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale et les assure de sa volonté d'œuvrer avec eux pour rendre la session très fructueuse. Il rend hommage à son prédécesseur dans les fonctions de président, M. Rankin (Canada).

2. Au nom de la Commission, le Président souhaite la bienvenue aux représentants de trois nouveaux Etats Membres, la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne et le Commonwealth des Bahamas.

3. Il suggère que l'élection des membres du Bureau soit remise à plus tard afin de laisser davantage de temps pour des consultations.

Il en est ainsi décidé.

4. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) remercie le Président pour ses paroles de bienvenue. L'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies, conformément aux principes de la Charte, lui donne l'occasion de contribuer de façon constructive aux efforts déployés pour résoudre les problèmes complexes qui se posent à l'Organisation, en particulier la large gamme des problèmes économiques et sociaux. Le Gouvernement de la République démocratique al-

lemande a déjà manifesté sa volonté d'offrir une contribution constructive, au sein de la CEE, de la CNUCED, du Conseil d'administration du PNUE et des institutions spécialisées.

5. M. ROUGET (République fédérale d'Allemagne) dit que sa délégation est reconnaissante de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et qu'elle se propose de faire une contribution positive aux travaux de la Commission, dans un esprit de compromis et de compréhension mutuelle. Sa délégation a suivi avec un vif intérêt les efforts visant à rationaliser les travaux du Conseil économique et social et, partant, de la Deuxième Commission.

Organisation des travaux de la Commission
(A/C.2/279, A/C.2/L.1285 et Corr.1, A/C.2/L.1286)

6. Le PRESIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que la Commission accepte le plan proposé pour ses travaux dans le document A/C.2/L.1285 et Corr.1.

Il en est ainsi décidé.

7. M. VAN GORKOM (Pays-Bas) dit que la Commission devrait étudier la façon dont elle examinera le point qui, de l'avis de sa délégation, est le plus important de l'ordre du jour : l'examen et l'évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (point 46). A sa cinquante-cinquième session, le Conseil économique et social a établi un groupe de travail qui a rédigé un document sur ce sujet; le Conseil n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur le contenu de ce document et, par sa résolution 1827 (LV), il l'a transmis pour examen à l'Assemblée générale. Le représentant des Pays-Bas suggère que la Commission établisse dès que possible un groupe officieux, ouvert à tous, chargé d'examiner le document de travail ainsi que tout amendement que les délégations pourraient présenter. De l'avis de la délégation néerlandaise, il est de la plus haute importance que la Commission se mette d'accord sur le contenu de ce document à la session en cours. M. van Gorkom demande au Secrétariat si le groupe de travail de l'examen et de l'évaluation envisagé pourrait disposer de services de conférence; si tel n'est pas le cas, on pourrait chercher une autre solution.

8. M. BRITO (Brésil) ne s'oppose pas à la suggestion faite par le représentant des Pays-Bas, mais il pense que la Commission voudrait peut-être envisager une solution moins formelle, étant donné que certaines délégations auraient des difficultés à participer à un groupe de travail officieux qui se réunirait en même temps que la Commission. Les délégations auront l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur le point 46 au début de la session, au cours de la discussion générale, et une fois encore en novembre. La meilleure solution consisterait sans doute à commencer la discussion générale, ce qui permettrait de dégager la position des Etats Membres à l'égard de l'opération d'examen et d'évaluation. La Commission pourrait ensuite décider, au cours de la troisième semaine de la session, quelle suite donner à la suggestion des Pays-Bas.

9. M. HAMID (Soudan) dit que les pays en voie de développement s'intéressent particulièrement à l'opération d'examen et d'évaluation car ils ont été

décus par les résultats réalisés jusqu'alors dans l'application de la Stratégie internationale du développement. Certains pays n'ont pas participé à la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social non plus qu'à l'élaboration du document de travail. Cette question devrait par conséquent être prioritaire et devrait servir de thème pour la discussion générale.

10. Le représentant du Soudan convient qu'il faudrait établir sans tarder un groupe de travail ouvert à tous qui se réunirait pendant la discussion générale. La Commission pourrait ensuite examiner les conclusions du groupe après la discussion générale.

11. M. RANKIN (Canada) appuie les suggestions faites par les représentants du Soudan et des Pays-Bas.

12. M. DIALLO (Haute-Volta) dit que sa délégation, qui n'est pas membre du Conseil économique et social ni du Comité de l'examen et de l'évaluation, estime qu'il est prématuré de proposer la création d'un groupe de travail chargé d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement; une proposition de ce genre devrait être faite après la discussion générale et après un examen préliminaire du point 46. La Commission devrait avoir la possibilité d'exercer pleinement ses responsabilités en la matière et ne devrait pas simplement servir de boîte à lettres pour le Comité de l'examen et de l'évaluation et pour le Conseil.

13. M. SHEMIRANI (Iran) dit que sa délégation, comme celle de la Haute-Volta, n'est membre ni du Conseil ni du Comité de l'examen et de l'évaluation. Elle convient que la question est l'une des plus importantes dont la Commission est saisie et qu'elle devrait être examinée en profondeur. Pour l'instant, il serait préférable d'engager des consultations officieuses pour se faire une idée de la position des diverses délégations, de façon à trouver une formule qui soit acceptable pour tous.

14. M. NDUNG'U (Kenya) dit que sa délégation n'est pas membre du Conseil économique et social, mais qu'elle a participé pleinement à l'opération d'examen et d'évaluation au sein des comités de session du Conseil et au sein du Comité de l'examen et de l'évaluation. Elle comprend par conséquent les difficultés des délégations qui n'ont pas participé à la discussion du document établi par le groupe de travail du Conseil.

15. Il faudrait commencer la discussion générale, au cours de laquelle les délégations pourraient évaluer les difficultés qui se sont manifestées au sein du groupe de travail et décider comment il convient d'agir.

16. M. ARVESEN (Norvège) partage, pour l'essentiel, l'avis des représentants des Pays-Bas et du Soudan, mais juge qu'il convient de tenir compte du point de vue d'autres délégations. De façon à gagner du temps, la question relative à l'examen et à l'évaluation devrait constituer le thème principal de la discussion générale, afin que les délégations n'aient pas à répéter, lors de l'examen du point 46, ce qu'elles ont déjà dit dans le cadre de la discussion générale. Lors de l'examen préliminaire du point 46, les membres de la Commission pourraient présenter des propositions concrètes concernant le document de travail transmis par le Conseil. La Commission pourrait décider ultérieurement si elle souhaite ou non établir un groupe de travail.

17. M. JOSEPH (Australie) appuie ces observations.

18. M. CORDOVEZ (Secrétaire de la Commission), répondant à une question posée par le représentant des Pays-Bas, dit que la Commission peut utiliser les services de conférence qui lui sont offerts, soit pour des séances officielles, soit pour des réunions officieuses, mais qu'il ne serait pas possible de tenir simultanément deux réunions auxquelles assisteraient tous les membres de la Commission. Toutefois, la salle du Conseil économique et social a été mise à la disposition de la Commission pour des réunions de groupes de travail et cette salle peut recevoir 50 délégations. D'une façon générale, elle est disponible tous les jours ouvrables, sous réserve de certaines restrictions résultant par exemple de réunions du Conseil de sécurité.

19. M. SHERMAN (Libéria) appuie les observations du représentant de la Haute-Volta. Les délégations auront certainement besoin d'un document d'information décrivant dans ses grandes lignes la Stratégie internationale du développement et précisant les objectifs et les politiques que la Commission est censée évaluer. Si ce document existe déjà, il devrait être distribué avant que ne commencent les débats relatifs à l'examen et à l'évaluation.

20. M. CORDOVEZ (Secrétaire de la Commission) dit que le rapport du Conseil économique et social (A/9003) sera distribué bientôt. Afin de faciliter les travaux de la Commission, on distribuera séparément, sous couvert de notes du Secrétaire général¹, le texte de la résolution 1827 (LV), à laquelle est joint en annexe le document de travail sur l'examen et l'évaluation, ainsi que celui de la résolution 1762 (LIV), relative à l'établissement d'un fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles.

21. M. KITCHEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que la Commission a un calendrier très chargé d'après lequel trois semaines sont consacrées à l'opération d'examen et d'évaluation, comme on peut le voir dans la note du Président (A/C.2/L.1285 et Corr.1). La délégation des Etats-Unis convient qu'il serait souhaitable de procéder à un échange de vues préliminaire sur le sujet avant de prendre une décision quelconque concernant l'établissement d'un groupe de travail. Le programme de travail prévu dans la note du Président est quelque peu optimiste en ce qu'il ne prévoit que huit séances pour la reprise de la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social. L'ordre du jour de la reprise de la session est à peu près le tiers de l'ordre du jour de la première partie de la session, qui a duré six semaines et demie; il faudra donc probablement plus de huit séances pour terminer l'examen des questions à l'ordre du jour.

22. Etant donné ce calendrier très chargé, il serait difficile d'établir un groupe de travail qui n'est pas prévu dans le programme de travail. La délégation des Etats-Unis espère que les trois semaines prévues à cette fin suffiront pour terminer les débats sur l'examen et l'évaluation. Sinon, il pourrait être nécessaire de suspendre les réunions officielles de la Commission afin de pouvoir engager des consultations intensives. La délégation des Etats-Unis doute qu'il soit judicieux de réunir un groupe de travail ouvert à tous dans une salle qui ne peut recevoir qu'un peu plus du tiers des membres de la Commission; les résultats des discus-

sions du groupe devront être examinés ensuite par l'ensemble de la Commission et il vaudrait peut-être mieux, par conséquent, prendre dès maintenant des dispositions à cet effet.

23. M. ARUEDE (Nigéria) note que, selon le programme de travail, les points 101 et 46 devront tous les deux être examinés pendant la semaine du 8 au 12 octobre. Lorsque la discussion générale sera terminée, la Commission devrait, de l'avis de la délégation nigériane, passer immédiatement à l'examen de ces points et attendre d'avoir terminé l'examen préliminaire du point 46, à la fin de la semaine, pour prendre une décision concernant la création d'un groupe de travail.

24. Le PRESIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que la Commission décide d'attendre l'examen du point 46, pendant la semaine du 8 au 12 octobre, pour prendre une décision concernant le groupe de travail de l'examen et de l'évaluation envisagé.

Il en est ainsi décidé.

25. Le PRESIDENT dit que la Commission ne pourra exécuter son lourd programme de travail que si elle mène ses discussions avec le maximum d'efficacité. Il prie les membres de la Commission de coopérer avec lui pour lui permettre de s'acquitter efficacement des fonctions qui lui incombent en vertu de l'article 108 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il appelle l'attention sur l'annexe V à ce règlement, qui reproduit les conclusions du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2837 (XXVI). Il demande instamment à tous les membres de la Commission de faire tout leur possible pour utiliser au mieux le temps imparti à la Commission, en faisant en sorte que les séances commencent à l'heure et en inscrivant leur nom le plus tôt possible sur la liste des orateurs pour les diverses questions. Conformément à la recommandation faite au paragraphe 69 de l'annexe V du règlement intérieur, le Président se propose de clore la liste des orateurs pour chaque question au plus tard après qu'un tiers des séances prévues pour l'examen de la question auront été tenues, ce qui permettra à la Commission de savoir combien de délégations se proposent de participer à la discussion de la question. Il arrive souvent que des séances soient levées très tôt parce que les projets de résolution sont déposés trop tard; à ce propos, il est recommandé, au paragraphe 87 de l'annexe V, que les projets de résolution soient déposés le plus tôt possible afin de conférer aux débats un caractère plus concret. Le travail de la Commission pourrait être facilité si on limitait le temps de parole des orateurs au cas où il apparaîtrait que le calendrier ne pourrait autrement être respecté. Le Président ne proposera toutefois pas de limiter ainsi le temps de parole au début de la discussion d'une question, et il ne le fera que s'il juge que cela servirait les intérêts des travaux de la Commission. Il souhaite appeler l'attention de la Commission sur la décision prise par l'Assemblée générale à sa 2123ème séance plénière sur la recommandation du Bureau (A/9200, par. 6 et 7), selon laquelle les délégations devraient exercer leur droit de réponse à la fin de la journée lorsque deux séances sont prévues pour la journée et que leurs interventions dans l'exercice de ce droit devraient être limitées à 10 minutes.

¹ Publiées le 26 septembre en tant que document A/C.2/L.1287 et A/C.2/L.1288.

26. L'expérience a montré que l'on peut gagner beaucoup de temps si les délégations cherchent à se mettre d'accord à l'aide de consultations officieuses; ces consultations sont particulièrement utiles dans le cas de projets de résolution. Le Président est prêt à participer à ces consultations si l'on juge que sa participation peut être utile.

27. Le Président suggère qu'en règle générale la Commission ne se réunisse pas le lundi après-midi, afin de permettre aux groupes régionaux de se réunir. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission accepte cette suggestion, étant entendu qu'elle pourra se réunir si elle le juge nécessaire.

28. Les membres du Bureau de la Commission passeront périodiquement en revue les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail et le Président tiendra la Commission au courant de leurs conclusions afin qu'elle puisse, si nécessaire, remédier à la situation. En conclusion, le Président annonce qu'il se propose de clore la liste des orateurs pour la discussion générale, le jeudi 27 septembre, à midi. La discussion commencera le mercredi 26 septembre.

29. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation acceptera la date proposée pour l'ouverture de la discussion générale à condition qu'un accord ait été réalisé à cette date concernant la nomination des membres du bureau des grandes commissions. Dans le cas contraire, la délégation soviétique proposera de remettre à plus tard la discussion générale, étant donné que la Commission

ne peut guère fonctionner efficacement sans vice-président ni rapporteur.

30. M. SHERMAN (Libéria) dit que la Commission ne peut attendre indéfiniment que la question soit résolue. Peut-être sera-t-il nécessaire de mettre aux voix le nom des candidats des divers groupes régionaux afin que la Commission puisse poursuivre ses travaux.

31. M. JOSEPH (Australie) dit que sa délégation n'a pas l'intention d'entrer dans une discussion pour savoir s'il serait bon que la Commission procède à un vote pour désigner les membres de son bureau. Toutefois, comme le représentant du Libéria, elle estime qu'il serait regrettable que la Commission doive retarder ses travaux simplement parce que cette question n'a pas été réglée.

32. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le Président de l'Assemblée générale tient en ce moment des consultations avec les groupes régionaux concernant la désignation des membres des bureaux des grandes commissions; il faut espérer que ces consultations aboutiront sans tarder à une solution acceptable. M. Makeyev espère qu'aucune délégation n'insistera entre-temps pour qu'on procède à un vote pour désigner les membres du Bureau de la Commission car une procédure aussi contraire à la pratique habituelle créerait un climat de confrontation dès le début des travaux de la Commission.

La séance est levée à 12 h 5.

1516^e séance

Mercredi 26 septembre 1973, à 15 h 20.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1516

Hommage à la mémoire de S. E. M. Mirceta Cvorović, représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. Le PRÉSIDENT a le pénible devoir d'annoncer la mort de l'ambassadeur Cvorović, survenue inopinément la veille à Genève, où il exerçait les fonctions de représentant permanent de son pays auprès de l'Office des Nations Unies. Son décès prive l'Organisation des services d'un diplomate éminent qui ne comptait que des amis.

Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Mirceta Cvorović, représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

2. M. ČABRIĆ (Yougoslavie) a été très touché par les condoléances exprimées par le Président au nom de la Deuxième Commission. La mort de M. Cvorović est à la fois une grande perte pour le Gouvernement yougoslave et l'Organisation des Nations Unies et une grande perte personnelle. M. Čabrić transmettra au Gouvernement et au peuple yougoslaves les marques de sympathie de la Commission.

Organisation des travaux de la Commission

3. Le PRÉSIDENT propose d'entamer la discussion générale en attendant que les consultations relatives à l'élection du Bureau de la Commission soient achevées.

4. M. MITINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), appuyé par M. ZACHMANN (République démocratique allemande), déclare qu'il serait préférable de ne pas commencer les travaux avant de connaître le résultat des consultations.

5. M. JOSEPH (Australie), appuyé par M. DELIVANIS (Grèce) et M. MACKENZIE (Royaume-Uni), dit que, contrairement à la délégation de l'Union soviétique, la délégation australienne pense qu'il serait préférable de commencer immédiatement la discussion générale, vu l'ordre du jour très chargé de la Commission.

6. M. DIALLO (Haute-Volta) dit que la position de la délégation soviétique reflète l'opinion d'un groupe de pays qui s'estimeraient lésés si les travaux commençaient avant que le Bureau soit au complet. Néanmoins, la position de la délégation australienne n'est pas non plus sans mérite. A titre de compromis, M. Diallo propose d'écouter l'intervention du